

Le Royaume-Uni

DES OPPORTUNITÉS POUR LES INVESTISSEURS.

Onzième destination mondiale des investissements directs étrangers (IDE) en 2014, l'attractivité du Royaume-Uni ne doit rien au hasard.

Retour sur les raisons de cet engouement.

La France est l'un de ses principaux pays investisseurs, certes loin derrière les Etats-Unis (qui représentent 26,9 % des investissements par pays) et les Pays-Bas (15,4 %), mais devant l'Allemagne (5,9 %) ou le Japon (4,2 %). Parce que Londres reste la capitale financière de l'Europe, les secteurs privilégiés sont principalement les services financiers (43,4 %) et les services professionnels, scientifiques et techniques (32,6 %). Et les Français ne sont pas en reste puisqu'ils sont approximativement 300 000 au Royaume-Uni (essentiellement à Londres), la tranche des 25-40 ans étant particulièrement bien représentée.

UNE LÉGISLATION TRÈS ATTRACTIVE

L'un des principaux atouts du Royaume-Uni est la vitesse des procédures : treize jours seulement sont nécessaires pour créer une entreprise, ce qui est trois fois moins que la moyenne européenne. L'*European Cities Monitor*, qui étudie l'attractivité des villes, a élu Londres meilleure ville européenne pour les affaires. En effet, le pays mène une politique offensive pour attirer les investisseurs étrangers qui ont le sentiment de réaliser leur premier pas vers les marchés internationaux en s'installant à Londres. Il existe un département au sein du ministère de l'Industrie et du Commerce, « Investir en Grande-Bretagne », qui propose ses services pour informer les sociétés étrangères au sujet des aides qu'elles peuvent percevoir. Dans certaines zones, les sociétés bénéficient d'exemption de taxes afin d'encourager le développement industriel et commercial.

Fixé au départ à 28 %, le taux de l'impôt sur les sociétés a diminué progressivement pour atteindre, en 2015, les 20 %. Le Royaume-Uni est l'un des pays de l'Union européenne où cette taxe est la plus faible, même si l'Irlande reste en tête avec ses 12,5 %. Pour les sociétés dont les bénéfices reposent sur la vente de produits brevetés, s'installer au Royaume-Uni est tout aussi avantageux : elles bénéficient de la « Patent box », une niche fiscale qui leur permet de ne payer que 10 % de taxe sur les bénéfices tirés de l'exploitation de leurs brevets déposés auprès de l'office britannique des brevets, de l'office européen de la propriété intellectuelle et d'une série d'autres institutions du même type. Cette baisse concerne les bénéfices réalisés dans le monde entier.

En outre, les plus-values ne dépassant pas 10 600 € (un peu plus de 14 600 €) ne sont pas taxées. Jusqu'à 34 370 £ (47 800 € environ), elles ne sont imposées qu'à hauteur de 18 %. Au-dessus de cette somme, le taux passe à 28 %. Le taux maximal de taxe sur les plus-values de cession, auquel est soumise une personne résidant

en Angleterre, est donc quasiment égal au taux minimal qu'elle payerait en France... Et tous les détenteurs d'au moins 5 % des parts d'une entreprise ne payent que 10 % d'impôts, jusqu'à un plafond d'un peu plus de 12 millions d'euros cumulés sur toute la durée de leur activité dans la société. Enfin, le New Seed Enterprise Investment Scheme leur permet de disposer d'un abattement fiscal de 50 % (jusqu'à un peu plus de 120 000 euros par an) sur leurs investissements dans des start-up en lancement comptant moins de 25 employés.

L'attractivité ne repose pas que sur la fiscalité. La flexibilité du marché de l'emploi est également séduisante pour bon nombre d'entreprises, en particulier avec le contrat « zéro heure » qui stipule que l'employeur n'est pas obligé de garantir un minimum d'heures travaillées. Le travailleur est rémunéré pour ses seules heures travaillées (parfois nombreuses, parfois nulles) et doit pouvoir se rendre disponible à n'importe quel moment de la journée. ●

Les partenaires incontournables

ACCÈS À L'INFORMATION.

Conseils pratiques, réflexions stratégiques, des structures existent pour favoriser une meilleure approche des marchés outre-Manche.

Afin d'aider les entreprises étrangères à s'implanter et à se développer au Royaume-Uni, le gouvernement britannique a créé UK Trade & Investment, l'agence pour les investissements étrangers. Il s'agit d'un guichet unique d'information qui conseille de manière confidentielle et gratuite les entreprises françaises qui souhaitent s'implanter outre-Manche. En France, la représentation locale de UK Trade & Investment est basée au sein de l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris. De son côté, la Chambre de commerce française de Grande-Bretagne dispose d'un réseau multisectoriel d'experts et propose des prestations de services adaptés aux besoins d'implantation

et d'exportation des entreprises. Elle compte près de 600 entreprises membres, PME et grands groupes français et britanniques. Et pour parfaire son analyse du marché du travail britannique, citons également le Cercle d'outre-Manche, think-tank rassemblant des dirigeants français de groupes internationaux opérant au Royaume-Uni et en France. Ce groupe de réflexion utilise le benchmarking comme outil de réforme des politiques publiques. Son dernier ouvrage, « La France et le Royaume-Uni face à la crise (2008-2014) : deux approches de la gestion de la crise et leurs conséquences sur la croissance et l'emploi », propose un état des lieux des deux marchés du travail.



OLIVIER CADIC
Le sénateur milite pour le développement des entreprises françaises à l'international.

“De nombreux pays ont compris que la mondialisation était une opportunité”

AVIS D'EXPERT.

Le point de vue d'Olivier Cadic, sénateur représentant les Français établis hors de France.

VOUS AVEZ COMMENCÉ VOTRE CARRIÈRE EN VOUS INSTALLANT EN GRANDE-BRETAGNE. CETTE DESTINATION EST-ELLE RÉELLEMENT PROPICE AUX RELATIONS COMMERCIALES, À L'INVESTISSEMENT ?
O. C. - Prendre pied au Royaume-Uni, premier excédent commercial net de la France depuis plus de cinq ans, est un challenge qui tombe sous le sens pour des entrepreneurs désireux de se confronter à la concurrence internationale.

LE RED CARPET DAY A CONNU UN VÉRITABLE SUCCÈS LES ANNÉES PRÉCÉDENTES. POUR QUELLES RAISONS ?

O. C. - Précisons que le Red Carpet Day est organisé par l'UFE Corporate, la branche Entrepreneurs de l'UFE Grande-Bretagne. Lors de la dernière édition, nous avons accueilli plus de 200 entrepreneurs français tentés par un développement international. Lorsqu'on a déjà fait ses preuves dans l'Hexagone, quoi de

plus légitime que de vouloir conquérir l'Europe, puis le monde ? On sent une réelle envie d'en découdre. Mais par où commencer ? Londres est à deux heures de Paris, on y parle anglais et l'écosystème se révèle des plus attractifs. L'un des objectifs de l'événement est de vouloir doper la capacité d'investissement des investisseurs. En aucun cas, donc, le Red Carpet Day n'incite à l'exil fiscal. Les experts en gestion qui sont intervenus ont tous expliqué que l'attractivité du Royaume-Uni s'expliquait en trois mots : facilité, disponibilité, fiscalité. Ce n'est pas un hasard si Londres représente 51% du capital-risque européen.

TRAVAILLEZ-VOUS À UNE NOUVELLE ÉDITION ?

O. C. - Bien sûr, en essayant toujours d'améliorer la formule. Le Sénat serait le lieu idéal pour organiser une conférence qui rassemblerait les énergies créatrices désireuses de déployer leurs ailes à l'international.

VOUS ÊTES DÉSORMAIS ÉLU AU SÉNAT. DE QUELLE FAÇON SOUTENEZ-VOUS DÉSORMAIS LES FRANÇAIS QUI VOUDRAIENT INVESTIR EN GRANDE-BRETAGNE ?

O. C. - En qualité de sénateur, je suis soucieux du commerce extérieur de la France. Nos entreprises doivent être plus efficaces à l'export. Je cherche donc à aider leur développement international à destination de tous les pays, sans me restreindre au Royaume-Uni évidemment. Sait-on que nos exportations vers la Belgique pèsent autant que nos ventes aux Etats-Unis et au Canada réunis ? Tandis que de nombreux pays ont compris que la mondialisation était aussi une opportunité, la France a perdu 10 000 PME exportatrices entre 2002 et 2012. Nos responsables politiques n'osent même plus imaginer un retour possible à l'excédent de notre commerce extérieur... ●